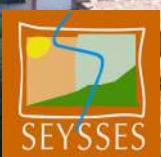


L'Echo Du Binos

Le journal de la ville de Seysses - Juin 2015 n°85

Plan Communal de Sauvegarde DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs
Détachable et à conserver p.7



organisé par les jeunes du PAJ de Seysses

SEYS'TIVAL #4

CULTURE URBAINE

SAMEDI 13 JUN

à partir de 15h à SEYSSES

centre ville

BUVETTE

BREAKDANCE

DANSE HIPHOP

ECHASSES URBAINES

BODY PAINTING

DANSE ORIENTALE

FLOCAGE

RAGGA

VTT TRIAL

BEAT BOX

DJ

GRAFF

CLOWN

COFFEE SHOP

BATUCADA

FOOT FREESTYLE

MENTALISME

ATELIERS CREATIFS

ARTS TRICKS

PARKOUR



Renseignements et informations au 05-61-08-40-39

ou paj@mairie-seysses.fr



SOMMAIRE

SEYS'TIVAL	P.2
ÉDITORIAL	P.3
CCAS	P.4
CIVISME	P.4
ZOOM SUR...	P.5
TRAVAUX	P.5
QUESTIONS À ...	P.6
PCS	P.6
DICRIM	P.7 À 10
VIE ASSOCIATIVE	P.11
ETAT CIVIL/DÉLIBÉRATIONS	P.12
TRIBUNE LIBRE	P.13
UN DEFI INOUBLIABLE	P.14
AGENDA CULTUREL	P.14
AGENDA JEUNESSE	P.15
AGENDA	P.16



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

L'AFFAIRE DE TOUS

La loi de modernisation de la sécurité civile a rendu obligatoire la mise en place d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Il s'agit d'un document qui recense précisément l'ensemble des risques majeurs auxquels est exposée la commune, qu'ils soient naturels, technologiques, sanitaires et les stratégies d'actions associées pour la sauvegarde des populations et des biens. Il définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte en cas d'évènement important, pour diffuser l'information préventive sur les risques majeurs, la protection et le soutien à la population.

Le PCS de Seysses a été adopté lors de la séance du conseil municipal du 25 mars 2015 et validé par la Préfecture.

Parallèlement, a été élaboré le Document Communal d'Information sur les Risques Majeurs (DICRIM). Le DICRIM, destiné aux Seysois(es), a été réalisé en associant l'ensemble des intervenants dans le domaine. Il recense et identifie les risques majeurs encourus, soit par leur présence physique (réseaux de transport, de gaz...) ou par l'éventualité de leur apparition (accident climatique, risques sanitaires...). Ce document vous donne également les consignes de sécurité à connaître en cas d'événements liés à ces risques, mais aussi vous rappelle les actions à mener afin de réduire au mieux leurs conséquences.

Le DICRIM (pages centrales du présent journal) est un document que je vous invite à lire et à conserver soigneusement. Informé et responsable, chacun peut agir et réagir au mieux, relayer l'information et se mobiliser en cas de crise importante.

SOLIDAIRES ET ORGANISÉS, LA SÉCURITÉ CIVILE
EST L'AFFAIRE DE TOUS.

Le dispositif repose avant tout sur des femmes et des hommes aux compétences diverses.

Il s'agit, bien sûr des élus et des agents de la mairie, mais aussi des acteurs locaux (concitoyens, associations), des professionnels de santé, des professionnels d'entreprises privées, etc.

En fait, toutes les personnes volontaires pour aider en cas de situation de crise sont les bienvenues.

La réactivité est un élément primordial lorsque l'on est soudainement confronté à un évènement pouvant avoir des conséquences désastreuses. Donc ce n'est pas au moment d'agir qu'il faut penser à solliciter les bonnes volontés, c'est dès aujourd'hui pour préparer en amont le cadre d'intervention de chacun.

Pour vous intégrer dans le processus, contactez sans attendre le service communication : Tél. 05 62 11 64 64 / infos@mairie-seysses.fr

Le Maire,
Alain PACE

Couverture :

[Vue aérienne de Seysses](#)

Conception et réalisation :

Mairie de Seysses, Service Communication

Directeur de publication : Alain PACE

Photos : Mairie ; Associations ;
Intervenants extérieurs

Impression : Imprimerie Cazaux

Imprimé sur papier recyclé

Tirage à 3500 exemplaires



Mairie de Seysses : 05 62 11 64 64
www.mairie-seysses.fr

POINT RENCONTRE SENIORS (PRS)

Le dernier Point Rencontre Seniors, organisé par le CCAS avait pour thème : **le tri sélectif**.

L'intervenant Stéphane GUERIN, ambassadeur du tri au sein de la Communauté de Communes Axe Sud, a captivé son auditoire en résumant les gestes simples pour mieux trier ses déchets.

Suite à la présentation de deux supports vidéos retraçant les bases du tri et le traitement des déchets, de nombreuses questions ont été posées.

Stéphane a expliqué que :

- de nombreuses erreurs de tri pour le bac jaune, notamment des confusions avec les plastiques entraînent un surcoût,
 - les magasins ont l'obligation de reprise de l'équipement électrique ancien lorsqu'on en change pour un neuf,
 - l'utilisation d'un composteur individuel permet de recycler certains déchets organiques et d'obtenir un compost pour ses propres besoins de jardinage,
 - les gravats, les encombrants vont à la déchetterie.
- Cette rencontre interactive a beaucoup intéressé les seniors soucieux d'adopter les bons gestes pour mieux préserver l'environnement.

Un doute, une question ?
Tél. 05 61 92 71 84
www.axe-sud.fr
infotri@axe-sud.fr

RAPPEL : Ramassage Bac vert : lundi et jeudi

Bac jaune : mercredi

- ✓ **Bac vert** : déchets ménagers, sacs plastiques, barquettes en polystyrène, pots de yaourts (avec opercule) et films plastiques, vaisselle cassée...
- ✓ **Bac jaune** : (à mettre en vrac, car le pré-tri se fait à la main) bouteilles et flacons en plastique, boîtes métalliques, briques alimentaires, cartonnettes, aérosols et tous les papiers (journaux revues magazines). *Si les articles sont souillés, les mettre au bac vert au risque que votre bac ne soit pas ramassé.*
- ✓ **Récup'verre** : bouteilles, pots et bocaux en verre
- ✓ **Médicaments** : il faut les rapporter en pharmacie
- ✓ **Piles** : les déposer dans des contenants spéciaux (il y en a un dans le hall de la mairie).



CIVISME

Nuisances sonores



Tout auteur de bruit peut être sanctionné dès lors que ce bruit porte atteinte à la tranquillité du voisinage par la durée, la répétition ou l'intensité, et **ceci de jour comme de nuit**.

Par arrêté préfectoral du 23 juillet 1996,

Art 5 -Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, telles que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques (...) ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches & jours fériés : de 10h à 12h et de 16h à 18h

Le non respect de ces horaires peut entraîner des sanctions financières.

Faisons en sorte que les liens de voisinage soient un atout de convivialité et non une source de conflit

Art 6 -Les propriétaires et possesseurs d'animaux en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

ZOOM SUR LE SERVICE ENTRETIEN ET ATSEM

ENTRETIEN

11 personnes

- ✓ assurent l'entretien de l'ensemble des locaux municipaux : mairie, médiathèque, gymnase, locaux scolaires, locaux associatifs, salles du service Enfance Jeunesse et Sports, salle festive des Aujoulets, soit une surface de **15 000 m²** à nettoyer
- ✓ interviennent aussi à la restauration scolaire.

Pour répondre à la réglementation le personnel dispose d'Équipement de Protection Individuel (EPI) : sabots coqués, blouses, gants.

D'autre part la commune a investi dans du matériel professionnel : autolaveuse, mono brosse...

Ce personnel qui débute sa journée à 6h du matin fait un travail pas toujours reconnu à sa juste valeur, mais indispensable au bien être des usagers.



Quelques chiffres clés en 2014

Budget global de fonctionnement

- ✓ **240 291 €** : service ménage entretien des bâtiments dont **18 864 €** pour les produits d'entretien et frais de nettoyage des locaux
- ✓ **123 933 €** : ATSEM Ecole maternelle P. LANGEVIN
- ✓ **43 475 €** : ATSEM Ecole maternelle F. TRISTAN

ATSEM

Les fonctions exercées par les **9 agents territoriaux** spécialisés dans les Ecoles Maternelles (**ATSEM**) se divisent en trois branches :

- ✓ l'assistance du personnel enseignant pour tout ce qui concerne la prise en charge des très jeunes enfants notamment en matière d'hygiène mais également en tant que relais et soutien du personnel enseignant
- ✓ les activités périscolaires concernant les très jeunes enfants
- ✓ l'entretien des locaux et du matériel destiné aux enfants.

ATSEM école Paul Langevin



ATSEM école Flora Tristan

RÉSIDENCE VITALIS : 72 LOGEMENTS

Le chantier de construction d'un groupe d'habitations à caractère social destiné majoritairement à des militaires a démarré au 1115 route de Toulouse.

Le déroulement des travaux : Les travaux de démolition d'une villa existante ont commencé durant le mois d'avril. Les terrassements et réalisation des réseaux enterrés se déroulent d'avril à septembre. Les travaux de gros œuvre se dérouleront de juillet 2015 à février 2016 avec livraison prévue en juillet 2016.

La zone sera limitée à 30 km/h pendant toute la durée du chantier avec mise en place de passages piétons ainsi que des ralentisseurs.

QUESTIONS À ...

JEAN PEYVERT, GARDE-CHASSE

Qu'est-ce qu'un garde-chasse ?

Le garde-chasse est un agent chargé de garantir le respect des lois et de la réglementation relative à la chasse, à la faune et à la flore.

Comment devient-on garde-chasse ?

Etre garde-chasse c'est avant tout du bénévolat. On nous dispense une formation de 2 jours tant juridique que pratique car il faut savoir qu'un garde-chasse est assermenté par un tribunal d'instance.

Quelles sont les qualités requises pour ce métier ?

Il faut aimer la vie au grand air ainsi que les animaux.

Combien dénombrez-vous de gardes-chasse ?

Sur Seysses il n'y a que Thierry Moretto et moi-même. Cependant nous sommes souvent amenés à travailler en étroite collaboration avec la gendarmerie de Seysses.

Quelles sont vos missions ?

- ✓ contrôle du droit de chasse (permis, assurance, verbalisation si infraction)
- ✓ divagation d'animaux (chien, renard...)
- ✓ animaux par accidentologie sur la route
- ✓ nourrissage des animaux sauvages l'hiver
- ✓ repeuplement de gibier
- ✓ lâcher de gibier

- ✓ sécurisation des routes pendant les battues
- ✓ lutte contre le braconnage
- ✓ recensement des populations animales
- ✓ intervention dans les écoles pour informer les enfants (préserver l'environnement, les nuisibles)
- ✓ intervention chez les particuliers si fouines, martres
- ✓ rondes de jour comme de nuit.



Quelques précisions que vous souhaiteriez ajouter ?

En moyenne, à Seysses on dénombre une quarantaine de renards éliminés par an lors des battues car ce sont des animaux très nuisibles. Souvent, lorsque des personnes pensent avoir perdu leur chat, il est fort probable que ce dernier ait été mangé par un renard. Les pies sont aussi des nuisibles : elles attaquent les vergers, tuent et mangent les naissances dans les nids... Le seul prédateur de la pie est le piégeur !

M. Peyvert, garde-chasse depuis 20 ans, est aussi Vice-président des piégeurs de la Haute-Garonne dont les domaines d'interventions s'étendent dans toute la France et les Dom Tom, après formation de 2 jours et déclaration en mairie.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Le Plan Communal de Sauvegarde obligatoire est le maillon communal de l'organisation nationale de la sécurité civile. C'est une réponse de proximité, en complément du plan d'**Organisation de la Réponse de Sécurité Civile** (ORSEC).

Pourquoi élaborer un PCS ?

Pour permettre à la commune de faire face à des situations déstabilisantes nécessitant une réaction rapide et préserver les vies humaines, la sécurité des biens et de l'environnement, limiter les pertes économiques.

Pour permettre au maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police d'assurer la direction des opérations de secours en bénéficiant d'une organisation structurée ou de mettre en œuvre les mesures décidées par le préfet lorsque celui-ci est directeur des opérations.

Le PCS est l'outil opérationnel pour gérer un événement de sécurité civile qui permet d'identifier et organiser par anticipation les principales fonctions et missions pour faire face à toutes situations.

C'est aussi une contribution à l'information préventive des populations pour une implication du citoyen.

Appel à bénévoles :

Notre commune se doit d'établir une Réserve Communale de Sécurité Civile (R.C.S.C.) regroupant les bénévoles de la commune prêts à s'impliquer.

Les volontaires sont priés de se faire connaître auprès du service communication qui transmettra Tél. 05 62 11 64 64 / infos@mairie-seysses.fr

Informer pour mieux prévenir

RISQUES MAJEURS ! Apprenons les bons réflexes

Document d'information communal sur les risques majeurs

Mars 2015

D

Qu'est ce qu'un risque majeur ?

Le risque majeur est un événement potentiellement dangereux se produisant dans une zone où des enjeux humains, économiques, et environnementaux, peuvent être atteints.

I

L'existence d'un risque majeur est liée:

à la présence d'un événement (aléa), qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou technologique, à l'existence d'enjeux, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens,
à l'impact sur ces personnes et ces biens provoqué par l'aléa : la vulnérabilité.

C

Deux critères caractérisent le risque majeur :

Une faible fréquence : l'homme et la société pourraient être tentés de l'oublier et de ne pas se préparer à sa venue.

Un degré de gravité important: nombreuses victimes, dommages conséquents aux biens et à l'environnement à l'existence d'enjeux, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens.

R

L'information préventive

Un des moyens essentiels de la prévention est l'adoption par les citoyens de **comportements adaptés aux menaces**.

La loi du 22 juillet 1987 a instauré le droit des citoyens à une information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis sur tout ou partie du territoire, ainsi que sur les mesures de sauvegarde qui les concernent (article L125.2 du Code de l'environnement).

Dans ce cadre, le Maire élabore son **document d'information communal sur les risques majeurs** (DICRIM). Ce document présente les mesures de prévention et les mesures spécifiques prises en vertu des pouvoirs de police du Maire.

I

Le Plan Communal de Sauvegarde

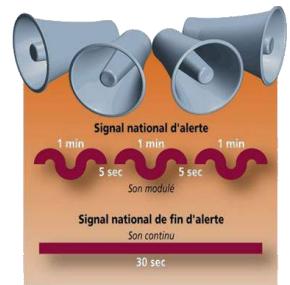
La municipalité a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), qui recense précisément les aléas, les enjeux, et surtout **les moyens et l'organisation mis en œuvre au niveau communal pour permettre au Maire de répondre au mieux à tout événement majeur**. Pour cela, il prévoit l'organisation interne à la commune (« le Poste de Commandement Communal »), la coordination avec les services de l'Etat et recense tous les moyens dont dispose la commune.

M

L'alerte

Selon la nature de l'événement elle peut être donnée par différents moyens :

- Cloches de l'église à la volée (manière continue pendant 10 minutes, fin de l'alerte : 3 fois 5 minutes avec intervalle d'une minute)
- Messages diffusés par mégaphones
- Voisins relais
- Site internet de la mairie
- Radio, télé....
- Messages sur le panneau lumineux ou par véhicule sonorisé.



Contactez la mairie pour vous faire recenser si vous estimez qu'en cas d'alerte vous avez besoin d'aide (personnes âgées, vulnérables, à mobilité réduite, handicapées...).

Que faire en cas d'alerte ?

1/ S'abriter

Selon la nature du risque

Evacuation :
lieux de rassemblement

ou **Confinement**

Fermez portes et fenêtres.

Colmatez les ouvertures et les aérations, en attendant les consignes particulières.

Coupez l'électricité et le gaz

Ne produisez pas de flammes ou d'étincelles



2/ S'informer

Écoutez la radio

Pensez à avoir une radio à piles

France Info : 105.5 MHz

France-Inter : 103.5 MHz

Sud-Radio : 101.4 MHz

RMC : 104.3 MHz

ou la télévision locale

ou se connecter à

www.mairie-seysses.fr



3/ Respecter les consignes

N'allez pas chercher vos enfants à l'école : les enseignants s'en occupent et mettent en œuvre les mêmes consignes de sécurité



Ne téléphonez pas afin de libérer les lignes pour les secours



Les risques à Seysses



Les inondations



Risque météorologique
(tempête, canicule, grand froid)



Risque nucléaire, technologique,
les transports de matières
dangereuses





RISQUE INONDATIONS

le risque d'inondation à Seysses est lié aux crues, aux pluies intenses

Avant

- Fermez portes, fenêtres, aérations basses et veillez à l'étanchéité des parties basses pour freiner l'entrée de l'eau
- Rehaussez objets et mobiliers
- Coupez le disjoncteur électrique et le gaz pour éviter électrocution et explosion

Pendant

- S'informer de la montée des eaux
- Ne vous engagez pas en zone inondée
- Ne tentez pas de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école les enseignants s'occupent d'eux
- Évacuez seulement si l'on vous en donne l'ordre

Après

- Aérez et désinfectez les pièces
- Chauffez dès que possible
- Rétablissez l'électricité mais seulement après avis d'un professionnel et sur une installation sèche
- Circulez sur les routes avec prudence
- Déclarez vos dégâts matériels à votre assureur (avec photos à l'appui)

RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES



LA TEMPÊTE :

on utilise le terme de tempête lorsque le seuil de 100 km/h est franchi lors de rafales

Avant

- Vérifier l'état des fermetures et de la toiture
- Rentrer les objets susceptibles d'être emportés par le vent
- Rentrer le bétail et le matériel
- Mettez-vous à l'abri

Pendant

- S'informer du niveau d'alerte, des messages diffusés par les médias
- Éviter tout déplacement à l'extérieur dans les zones boisées
- Suivre les consignes de sauvegarde

Après

- Couper les arbres ou branches qui menacent de s'abattre
- Éviter de monter sur les toits pour réparer sans moyens de sécurité
- Ne pas toucher les câbles électriques tombés terre
- Prévenir les secours



LA CANICULE :

on considère qu'il y a canicule quand, dans un secteur donné, l'amplitude thermique entre le jour et la nuit est faible pendant au moins 72 heures consécutives.

La chaleur s'accumulant plus vite qu'elle ne s'évacue.

Avant

- Veillez au bon fonctionnement de votre réfrigérateur
- Repérez les lieux publics climatisés proches de votre domicile

Pendant

- Fermez les volets et les rideaux des façades exposées au soleil
- Maintenez les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à celle de l'intérieur

- Ouvrez les fenêtres tôt le matin, tard le soir et la nuit
- Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour
- Ne laissez jamais un enfant ou un animal dans une voiture au soleil



LE GRAND FROID :

- Évitez les expositions prolongées au froid et au vent
- Habillez-vous chaudement avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau
- Couvrez-vous la tête et les mains
- Ne gardez pas de vêtements humides
- Alimentez-vous convenablement et prenez une boisson chaude, pas de boisson alcoolisée
- Vérifiez le bon fonctionnement de votre système de chauffage
- Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté,appelez le SAMU social : 115



LE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Les pollutions accidentelles, l'explosion et les fuites toxiques constituent les risques liés au transport de matières dangereuses qu'il soit assuré par route ou par canalisation.

Pendant

Si vous êtes témoin d'un accident :

- Donnez l'alerte : (pompiers : 18 / gendarmerie : 17) en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code danger affiché



Code Danger
Code matière

Panneau de sécurité à l'avant et à l'arrière du véhicule avec un code matière et un code danger à communiquer aux services de sécurité en cas d'accident.



Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, ne fumez pas et n'utilisez pas de flammes ou éloignez-vous à plus de 300 m de la zone dangereuse

Après

Aérez les locaux dans lesquels vous vous étiez réfugié

Numéros utiles



Samu



Gendarmerie



Pompiers



N° urgence européenne



N° urgence européenne
pour les personnes sourdes
et malentendantes

Ville de Seysses : 10 place de la Libération - 31600 Seysses -
Tel : 05 62 11 64 64 - www.mairie-seysses.fr

Club des Collectionneurs

20^e RETROC'SEYSES BOURSE AUTO MOTO :

Le 1^{er} mai 1996 le Club des Collectionneurs Seysois débutait une nouvelle aventure, une bourse auto moto, pièces détachées et autres dérivés en rapport avec les véhicules anciens. Les débuts furent timides avec une quarantaine d'exposants, la proximité de Toulouse et la date convenant bien, ce nombre doubla très vite. Le premier parking accueillant les exposants s'est trouvé vite saturé, les véhicules d'époque étaient placés tout autour des ateliers municipaux.

Cette manifestation a accueilli jusqu'en 2001 quelques vendeurs de miniatures, mais après uniquement de la pièce auto moto.

La sécurité s'est bien améliorée quand la municipalité a aménagé le parking sur l'arrière de la salle des fêtes, les exposants ont été déplacés sur cette zone, et les véhicules d'époque sur le premier parking.

Un arrêté municipal réglementant la circulation du chemin des Boulbènes en sens unique, n'était pas toujours respecté, les visiteurs se garaient des deux côtés de la chaussée.

Beaucoup de visiteurs hors département venaient à

cette bourse, certains faisaient beaucoup de kilomètres pour s'approvisionner en pièces, conseils ou tout simplement passer une journée entre passionnés.

Dommage que trop peu de Seysois se soient intéressés, la seule chose que certains auront retenu "il y avait des voitures partout, on ne pouvait pas se garer". il est vrai que cette manifestation attirait plus de 3000 visiteurs.

Le 1^{er} mai 2015 était la dernière édition, certains exposants sont partis le cœur gros, ils ont laissé à Seysses beaucoup de souvenirs.



Prochaines manifestations : ♦ 6 septembre : jouets miniatures
♦ 4 octobre : bourse collections

Fête des Associations

A vos agendas !

Samedi 5 septembre

La traditionnelle **Fête des Associations** organisée par la Municipalité et la plupart des associations seysoises aura lieu le **samedi 5 septembre, de 13h30 à 18h au complexe sportif Savignol et dans le parc de La Bourdette**.

La Culture, le Sport et les Loisirs seront à l'honneur.

Une opportunité pour les habitants de Seysses de (re)découvrir les activités proposées par

- ✓ le tissu associatif de la commune,
 - ✓ le Service Culturel
 - ✓ le Service Enfance, Jeunesse & Sports
- et de partager un moment convivial.

Démonstrations, nombreux jeux pour petits et grands sont au programme.

Pour y participer, rien de plus simple, il suffit de vous présenter à l'accueil en début d'après-midi et de vous enregistrer.

La remise des récompenses se déroulera à 18h.



ÉTAT CIVIL

NAISSANCES Bienvenue à

23/02 Louise GINOULHAC
09/03 Aurélien ROY
16/03 Mohamed Allal ADDAR
16/03 Mohamed El-Amine ADDAR

19/03 Sacha HAREL
09/04 Elyan LOBRY
17/04 Sheyna JNAOUI
22/04 Jean DEBART

MARIAGE Félicitations à

18/04 Sandra SIRVEN & Guilhem ROUSSEL

DÉCÈS Sincères condoléances aux familles de

27/02 El Maati OUMARI	28/03 Charles DUNAL
02/03 Aline HUILLET épouse CATALA	28/03 Marcelle BERRUEZO épouse BIDOIA
04/03 Anne DESCoubES épouse GRUEZ	12/04 Geneviève CALVET épouse D'IMPERIO
04/03 Antonio GOMES TAVARES	13/04 Louis BAUDET
11/03 Francine DOUX épouse ROUJA	14/04 Frédéric BIDOÏA
16/03 Hélène COELHO épouse MOUGNIBAS	16/04 Jean EYCHENNE
24/03 Antoinette RODRIGUES épouse FORNIELES	16/04 Anne BOUCHE épouse LAPORTE
26/03 Téodolinda BASSO épouse CLEMENTE	20/04 Edmonde BELONDRADE épouse GAVIGNON
27/03 Roger GALLIS	

DÉLIBÉRATION

Les principales délibérations du Conseil Municipal du 25 mars 2015

- ◆ Demande d'aide au Conseil Régional pour le salon du livre
- ◆ Forfait communal école Saint-Roch
- ◆ Subventions aux associations
- ◆ Taux d'imposition 2015
- ◆ Budget primitif 2015
- ◆ Affectation des résultats de 2014 sur 2015
- ◆ Compte de Gestion 2014
- ◆ Compte Administratif 2014
- ◆ Approbation du Document unique d'évaluation des risques professionnels
- ◆ Approbation du Plan Communal de Sauvegarde
- ◆ Résiliation de la convention avec la DDT pour l'Instruction des autorisations d'urbanisme
- ◆ Dénomination de voie
- ◆ Modification des statuts d'Axe-Sud et transfert de compétences communications électroniques
- ◆ Liste des marchés publics conclus en 2014
- ◆ Liste des acquisitions et des cessions immobilières 2014

Les principales délibérations du Conseil Municipal du 20 mai 2015

- ◆ SDEHG : reprise d'un appareil d'éclairage public rue Marie CURIE
- ◆ SIVOM : convention de groupement de commande pour la fourniture en carburant
- ◆ Cession de parcelles
- ◆ Prescription révision du PLU

Retrouvez toutes les délibérations dans leur intégralité en mairie ou sur www.mairie-seysses.fr
(Vie Municipale / Délibérations)

En application de la loi du 27 février 2002 concernant la démocratie de proximité, un espace de libre expression est réservé dans le magazine municipal aux groupes d'élus constitués au sein du Conseil Municipal. Les textes publiés dans cette rubrique n'engagent que leurs auteurs.

OPPOSITION MUNICIPALE GROUPE ACTION CITOYENNE

Comme nous étions tous des Charlie en janvier, nous, citoyennes et citoyens, sommes tous des grecs maintenant. La Grèce a servi de laboratoire pour réduire à néant les progrès sociaux issus des luttes de peuples. L'austérité imposée par les dirigeants financiers du monde au peuple grec est responsable de combien de drames et suicides dans ce pays ? Les grands spéculateurs d'Europe et du monde (FMI) sont responsables de toutes ces souffrances ! Les hommes et les femmes qui appliquent sans s'y opposer ou soutiennent ces politiques-là, sont aussi responsables !

La dette ! La dette ! La dette !

Ils n'ont que ce mot pour justifier le massacre ! Parfois ils parlent « *de cette dette que nous allons laisser aux générations futures* » pour tenter de mieux nous culpabiliser à nous, citoyens, qui ne sommes pour rien dans les décisions qu'ils prennent, nous qui avons voté contre le Traité Constitutionnel Européen qu'ils ont approuvé en le bâtiissant Traité de Lisbonne. Sans nous consulter !!!

Qui parle de trahison ?

A Seysses, l'austérité appliquée aux communes a conduit à une légère augmentation des impôts accompagnée d'une réduction de nos ambitions en investissement. Pour l'instant l'essentiel est à l'abri mais pour combien de temps ? La vigilance s'impose. Actuellement le gouvernement cherche encore à faire des économies sur le compte des familles. Pendant ce temps, le marché du luxe se porte mieux que jamais.

Et vous ?

La vigilance citoyenne s'impose car nous voyons ceux qui accusent le gouvernement d'augmenter les impôts et prônent la nécessité de les baisser pour résoudre tous les problèmes du pays, faire parfaitement le contraire dès qu'ils sont au pouvoir : des augmentations de 7%, 15%, voire de 30% dans des villes comme Toulouse, ... ! Mais, ils nous expliquent que c'est la faute à leurs prédécesseurs ! Ne nous laissons pas berner. Rassemblons-nous dans notre diversité pour développer le progrès de notre société, le progrès social.

Eva Flores

OPPOSITION MUNICIPALE GROUPE MIEUX VIVRE ENSEMBLE

AGIR !

A la suite de l'élection municipale de mars 2014, un nouveau groupe de soutien aux élus de l'opposition a vu le jour.

Cette nouvelle association réunit celles et ceux qui se sont identifiés dans notre action et qui souhaitent s'investir pour apporter une nouvelle dynamique à la collectivité.

Le nom choisi pour identifier ce mouvement est "AGIR", tout un symbole !

A, pour aider l'Action de nos élus.

G, pour comprendre et maîtriser les enjeux de la Gestion de la collectivité.

I, pour Informer nos concitoyens sur le fonctionnement et l'évolution de notre communauté.

R, pour animer un groupe de Réflexion sur les enjeux de demain et ainsi préparer nos futures équipes.

L'action entreprise par l'association "AGIR" et le groupe d'élus d'opposition "MIEUX VIVRE ENSEMBLE", nous permettra de proposer aux Seysois, pour les prochaines échéances électorales, un groupe structuré qui aura acquis une expertise de la gestion et proposera une alternative nécessaire face aux enjeux complexes auxquels les collectivités devront faire face pour assurer sereinement leur avenir.

Nous ne doutons pas que ce mouvement saura aussi fédérer un maximum de Seysoises et Seysois ayant à cœur d'assurer un changement de fond dans l'organisation et la gestion de la collectivité !

Retrouvez toutes ces infos, sur notre site Internet "mvaseysses.org" et le site de l'association "agirseeysses.org".

Alain VIDAL, groupe « Mieux Vivre Ensemble ».

UN DÉFI INOUBLIABLE

Cathie Roussel, marathonienne de longue date s'est lancé un défi sportif qu'elle dédie aux enfants les plus démunis : 3200 km de course à pied en 78 jours.

Depuis son départ de Meaux le 5 avril, elle sillonne la France par étape d'au moins 40 km par jour jusqu'à son arrivée prévue le 21 juin à Paris, le jour de ses 50 ans !

Le 18 mai, elle a été chaleureusement accueillie et félicitée par M. le Maire, les élus, et les enfants de l'école Paul Langevin.

Cathie a répondu aux nombreuses questions préparées par les enfants et a signé des autographes.

Elle est repartie le lendemain matin sous une haie d'honneur faite par les enfants de l'école Flora Tristan.

Très déterminée, au-delà du dépassement de soi, c'est surtout dans le but de récolter des fonds pour

soutenir 2 associations : "Un souffle de vie pour Alexandre" et "La chaîne de l'espoir", que Cathie court.



350 € ont été collectés à Seysses

Plus d'infos : <http://www.chainedelespoir.org/fr>

Facebook : Un défi inoubliable

AGENDA CULTUREL



"Tricotez votre ville"

Inauguration de l'exposition du tricot urbain

Mercredi 10 juin à 18h

Parc de la Bourdette



Le "Yarn Bombing" s'invite dans les rues de Seysses : rues de la République, Boltar, Cazeneuve, place de la Libération, boîte aux lettres postale, rond de l'église, parc de la Bourdette, salle festive des Aujoulets...

De nombreuses personnes ont participé activement à la réussite de ce projet qui a nécessité environ 1000 heures de tricotage et plus de 200 pelotes de laine.



Concert "MusiqueS au Chœur"

par l'Harmonie de Muret Nicolas Dalayrac
et la Chorale Atout Chœur

2 associations muretaines
qui ont tissé de solides liens amicaux et artistiques.

Dimanche 28 juin

à 17h au Kiosque du parc de la Bourdette

(salle des fêtes en cas d'intempéries)

45 musiciens et 60 choristes



Le nouveau programme mêle voix et instruments d'harmonie, parcourant plusieurs siècles de musique de l'époque baroque classique pour une première partie jusqu'au 20^e siècle et pour une deuxième partie plus légère.

Au programme œuvres de Bach, Haendel, John Miles, Ray Ventura.... »

Pour tout renseignement sur les événements organisés par le Service Culturel (Billetterie, réservations) :
Médiathèque de Seysses - 05 62 23 00 63 - culture@mairie-seysses.fr

Mardi 23 juin à partir de 19h spectacle de fin d'année du SEJS sur le stade Savignol (en cas d'intempéries repli au gymnase)

Rappel : Pensez à rendre les dossiers uniques de rentrée 2015/2016 pour l'ALAE et l'ALSH
avant le vendredi 26 juin 2015

Pour inscrire vos enfants à l'EMS pour la rentrée 2015/2016, il faudra passer à l'accueil du SEJS retirer un dossier d'inscription à compter du 29 juin et les inscriptions se feront à partir du lundi 24 août.

L'inscription ne sera valable que lorsque le dossier sera complet.

ACCUEIL DE LOISIRS

ALAE

Portes ouvertes dans les ALAE :

Flora Tristan

- maternelle : **mardi 9 juin**
- élémentaire : **vendredi 12 juin**

Ces portes ouvertes sont destinées aux parents qui ont déjà leurs enfants à l'ALAE et aux parents dont les enfants vont fréquenter un ALAE l'année suivante.

Venez découvrir toutes les activités proposées par les animateurs !

ALSH ÉTÉ

Ouvert du 6 au 24 juillet et du 24 au 28 août

Période d'inscription : du 26 mai au 12 juin

Les thèmes choisis sont : juillet : "autour de Seysses" - d'août : "découvrons ensemble l'univers du piéton et du cycliste" des activités manuelles, sportives, culinaires, des jeux et des sorties sont proposés autour de ces thèmes.

ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS (EMS)

STAGES MULTISPORTS

du 6 au 10 juillet

Lors de cette semaine sportive, les enfants pourront participer à une sortie vélo, une sortie au golf de Téoula et une sortie accrobranches à Tépacap (Rieumes).

Période d'inscription du 26 mai au 13 juin



POINT ACTIONS JEUNES

**SAMEDI
13 JUIN
15h - 19h**

plus d'infos page 2

SESTIVAL #4
autour de l'église

En cas d'intempérie, le festival de cultures urbaines sera annulé.

MERCREDI 1^{er} JUILLET

**JOURNÉE PORTES OUVERTES AU PAJ
à partir de 14h**

Avec découverte d'activités réalisées au PAJ (Graff, danse hip hop, ateliers culinaires, expo photos)

OUVERT A TOUS (futurs adhérents)

DU 6 AU 25 JUILLET

Des ateliers culinaires, manuels et sportifs sont proposés au sein du PAJ ainsi que des sorties à la journée (wake board, piscine...), des rencontres inter-structures (tournois de foot, olympiades) afin de partager, d'échanger avec d'autres jeunes.

Un chantier loisirs est prévu du 6 au 10 juillet afin de réduire le prix du séjour qui se déroulera en Ariège du 15 au 17 Juillet, avec au programme camping, sport d'eaux vives, piscine.

Les horaires du PAJ :

Tous les mercredis scolaires : de 13h à 19h

Tous les vendredis scolaires : de 17h à 19h

Tous les samedis scolaires : de 13h à 18h

Pendant les vacances : de 9h à 18h

Un planning mensuel d'activités est à disposition des jeunes, celui-ci peut être consulté au PAJ, au bureau du SEJS ainsi que sur le site de la mairie.

PAJ - 26 rue Savignol

*Contact : Gabrielle ou David - 05 61 08 40 39
paj@mairie-seysses.fr*

*Retrouvez toutes les informations jeunesse / www.mairie-seysses.fr
rubrique jeunesse / Accueil de Loisirs ou Point Actions Jeunes*

AGENDA

JUIN

Du 1^{er} au 30

► **Inscriptions** saison 2015-2016
tous les mercredis du mois de JUIN
au stade de la SAUDRUNE à SEYSES
de 15h à 19h. Tél. 06 17 57 27 15

FOOTBALL U.S. SEYSES FROUZINS

Samedi 13

► **Gala de danse** - 20h30
Salle des fêtes - Spectacle de l'atelier
"Ecole de danse"
<http://foyer-rural-seysses.fr/>
FOYER RURAL DE SEYSES

Dimanche 14

► **Bal Country** - 14h30 à 18h30
Entrée 5€ (adhérents 3€)
freedomdc@hotmail.fr

FREEDOM DANCE COUNTRY

Mardi 16

► **Voyage pour les Seniors**
Journée au cœur de l'Ariège
Tél. 05 62 11 64 80

CCAS - MAIRIE

Dimanche 21

► **Sortie** Pic du Gar/Pic Saillant
Tél. 05 61 56 11 31
CLUB SKI MONTAGNE

JUIN

Dimanche 21

► **Vide grenier** de 9h à 18h
Rte de Toulouse Tél. 06 08 90 49 73
LES VITAR'LS

Mercredi 24

► **Conseil municipal** - 20h30
Salle du Conseil - 8 rue Gal de Gaulle

Jeudi 25

► **Repas de clôture du 1^{er} semestre** à 12h30 salle des fêtes.

CLUB DU 3^{ème} ÂGE

Dimanche 28

► **Sortie** Estany Tort Rius
Tél. 05 61 56 11 31

CLUB SKI MONTAGNE

JUILLET

Dimanche :

► **5 Sortie** Etang du Picot
► **12 Sortie** Etangs de Lagardelle
► **19 Sortie** Vallée du Turguilla
► **26 Sortie** Pic de la Journalade
Tél. 05 61 56 11 31
CLUB SKI MONTAGNE

AOÛT

Dimanche :

► **5 Sortie** Etang d'Artax
► **9 Sortie** Mont Beas
► **16 Sortie** Refuge Wallon / Lac du Pourtet.

► **23 Sortie** Le Montcorbison
► **29 au 30 Sortie** Mont Carlit et Lac Bouillouses
Tél. 05 61 56 11 31

CLUB SKI MONTAGNE

Samedi 29

► **Repas** des "adhérents", "portes ouvertes", tout public à partir de 15h à la salle des fêtes., démonstrations et petites initiations. Entrée libre
freedomdc@hotmail.fr

FREEDOM DANCE COUNTRY

Lundi 31

► **Ramassage des encombrants**
Pensez à les sortir le dimanche soir
(*le ramassage se fait sur plusieurs jours*)

Recherche bénévole H/F
ECOUTE / ACCUEIL des familles des détenus du Centre Pénitentiaire de SEYSES – par ½ journée, les mercredis et samedis. Contacter Hélène ARNOUX 06 84 15 78 11
ASSOCIATION LE PASSAGE

Lundi 13 juillet
Feu d'artifice
à la tombée de la nuit
Stade Savignol
Soirée dansante
animée par
l'orchestre DUNE

20h Repas parc de la Bourdette
organisé par l'Association des commerçants et artisans seysois
Renseignements et Réservations jusqu'au 2 juillet : 06 14 69 48 39
Tarif : 10 € adultes / 6€ enfants de moins de 10 ans
Aucune réservation en mairie

MAIRIE DE SEYSES - 10 place de la Libération - Tél. 05 62 11 64 64 - www.mairie-seysses.fr

HORAIRES D'ÉTÉ

Hôtel de ville : du lundi au vendredi : 9h - 12h30 / 14h - 17h (fermé le samedi matin du 4/07 au 22/08 inclus)

Médiathèque : du lundi au vendredi : 8h - 13h, samedi : 9h - 12h (du 6/07 au 29/08)

Accueil Service Enfance, Jeunesse et Sports : du lundi au vendredi : 8h30 - 12h (du 6 au 17/07 et du 24 au 28 /08)

